



Un coffre-fort numérique pour les sans-domicile



Fotolia

Le Groupe SOS lance un « cloud solidaire » pour permettre aux personnes en grande précarité de stocker sur Internet leurs documents administratifs. Un projet analogue est également attendu du gouvernement. La rue a désormais un nuage. Les personnes sans domicile fixe peuvent maintenant stocker gratuitement des fichiers informatiques dans un « cloud », accessible depuis n'importe quelle connexion à Internet. Dans ce coffre-fort en ligne, tous les documents importants peuvent être sauvegardés : une photo numérique de sa carte d'identité, un scan de son certificat de naissance, et pourquoi pas de sa carte vitale ou encore de son titre de séjour... Des numéros de téléphone utiles ou des dates de rendez-vous peuvent également être enregistrés. Les sans-abri disposent ainsi de copies précieuses en cas de perte ou de vol de leurs documents. Et ils peuvent aussi décider de les partager avec des intervenants sociaux.

Une trentaine d'usagers

Ce « cloud solidaire » n'est pas réservé aux seuls SDF. Pour y accéder, il suffit d'être accompagné dans une structure sociale abonnée au dispositif. Lancé cet été par le Groupe SOS Solidarité, sous le nom de Reconnect, le coffre-fort numérique est pour l'instant proposé dans douze de ses établissements, en Ile-de-France et dans les Bouches-du-Rhône. Dans ces CHRS, Csapa ou LHSS, une trentaine d'usagers ont déjà pu créer leurs coffres-forts numériques.

Et chez les premiers professionnels utilisateurs, « les retours sont bons », rend compte Vincent Dallongeville, l'un des deux chefs du projet. « Ils apprécient par exemple de pouvoir programmer l'envoi d'un SMS pour rappeler un rendez-vous. Il faut maintenant qu'ils pensent à proposer l'outil aux usagers. »

Sur abonnement

A présent, toutes les structures sociales de France peuvent devenir à leur tour des « relais Reconnect » - pourvu qu'elles soient équipées d'un ordinateur, d'un scanner, d'un appareil photo et bien sûr d'Internet. Il leur faudra payer un abonnement, de 120 à 1 900 euros par an selon la taille de la structure. Mais « pour les usagers l'accès reste gratuit et illimité », précise Pierre Dignonnet, l'autre chef de projet.

Le dispositif repose sur un budget de 250 000 euros par an, et « l'idée est d'aller à terme vers l'équilibre financier », ajoute Vincent Dallongeville. En attendant le projet bénéficie de soutiens du conseil régional d'Ile-de-France, de la Fondation SFR et d'un cabinet d'avocats.

Expérimentation

D'autres coffres-forts numériques sont actuellement au stade de projet. Le gouvernement y travaille depuis plusieurs mois : une expérimentation doit être lancée au cours de ce second semestre, [comme l'avait annoncé en juin la secrétaire d'Etat Ségolène Neuville](#). La mairie de Paris a également inscrit la création de ce dispositif dans son pacte de lutte contre la grande exclusion, signé en février dernier. L'accès aux droits est à portée de souris.

Par Olivier Bonnin